



**FFvolley**

Commission Fédérale Sportive

RIS n°8 Semaine n°3  
Diffusé le 20 janvier 2026

## **Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »**

### **Dossiers**

#### **DOSSIER n°35 : CAM D'EPINAL 0883902**

- L'équipe M15 féminin du CAM D'EPINAL ne s'est pas présentée lors des rencontres MFB011 et MFB012 du 11 janvier 2026.

#### **DOSSIER n°36 : SAINT DIE DES VOSGES VOLLEY BALL 0883725**

- L'équipe M15 féminin du SAINT DIE DES VOSGES VOLLEY BALL ne s'est pas présentée lors des rencontres MFI011 et MFI012 du 11 janvier 2026.

#### **DOSSIER n°37 : AL VILLENEUVE SUR LOT 0476720**

- Lors des rencontres RG2007 et RG2009 du 18 janvier 2026, le club du AL VILLENEUVE SUR LOT a inscrit sur les feuilles de match une joueuse non régulièrement qualifiée.

#### **DOSSIER n°38 : ASP VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE 0594597**

- Lors de la rencontre PVA041 du dimanche 11 janvier 2026, le club ASP VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE n'avait pas deux joueur(se)s classifié(e)s en permanence sur le terrain.



## Anomalies responsables de salle

N° dossier	Match	Date	N° club	Club	Erreur décelée
RES029	BMK013,0 14, 015	18/01/2026	330014	J.S.A. BORDEAUX	Resp.Salle : Erreur Type Licence
RES030	RFG007, 008, 009	18/01/2026	223997	ASPTT LANNION	Resp.Salle : Absent
RES031	PVA037, 038, 039	11/01/2026	382205	PAYS VOIRONNAIS VOLLEY	Resp.Salle : Absent

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, le GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre ses observations par courrier électronique.